

séquent, les armes propres à combattre cette maladie. Ainsi l'obligation de placer le malade dans une chambre spacieuse, bien aérée, et de l'entourer des meilleures conditions hygiéniques.

La désinfection des milieux contaminés est très recommandée.

Les garde-malades doivent exercer les soins hygiéniques les plus rigoureux. Il leur importe de faire tous les jours une promenade au grand air.

La diphtérie dans la province de Québec

La diphtérie semble prendre rang parmi les maladies populaires. Son mouvement d'expansion est composé d'un grand nombre d'épidémies locales. Mais elle paraît affectionner la vieille cité de Champlain (Québec), avec la ténacité d'une endémie.

La cause principale de la contagion de la diphtérie est d'autant plus active qu'une première atteinte ne confère pas l'immunité.

Le germe contagieux est peu diffusible. Ce qui explique le type des épidémies habituellement circonscrites soit à une maison, soit à une famille.

Il est de la suprême importance de détruire les germes qui pourraient être plus tard le point de départ de diphtéries nouvelles. De là l'obligation pour le médecin de faire observer les mesures hygiéniques aussi bien pendant qu'après la maladie.

Voici ces mesures :

1. L'isolement du malade dans une chambre vaste, bien aérée bien ventilée, dépourvue de tous les accessoires qui sont de véritables nids à germes contagieux.

2. Détruire tout ce qui peut servir de réceptacle aux microbes brûler les tampons d'ouate, les linges qui ont servi à nettoyer ou à toucher la gorge du malade ; recevoir les matières vomies, les crachats, les déjections dans des vases contenant une solution forte de sublimé ; tenir constamment dans la cuvette des cabinets d'aisances, qui sont destinés à recevoir tous les produits suspects, du chlorure de chaux ou une solution de sulfate de cuivre (10 parties pour 100 parties d'eau).

3. Prendre un soin continuel de la toilette du malade. Plusieurs fois par jour lui lotionner le visage et les mains avec une solution d'acide borique (3 parties pour 100 parties d'eau). Plonger dans l'eau bouillante le linge de corps et de toilette avant d'être porté à la lessive.